

CONCOURS DU SONDAGE SUR LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE (LE « CONCOURS »)
RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS (LE « RÈGLEMENT »)

1) COMMANDITAIRE : Le présent concours est commandité par Loblaws Inc. (le « commanditaire ») et administré par Ipsos Limited Partnership (“Ipsos”) (l’« administrateur du concours »).

2) PÉRIODE DU CONCOURS : Le présent concours commence le 1^e janvier 2022 à 00 h 00 min 1 s (HE) et se termine le 31 décembre 2022 à 23 h 59 min 59 s (HE) (la « date de clôture du concours ») (collectivement la « période du concours »).

3) COMMENT PARTICIPER : AUCUN ACHAT N’EST REQUIS. Vous pouvez participer au présent concours en répondant au sondage sur la satisfaction de la clientèle (le « sondage »), qui se trouve au bas de votre reçu dans les sept (7) jours suivant votre transaction, en suivant l’une (1) des deux (2) méthodes suivantes :

- (a) **En ligne** : Pour participer en ligne, visitez le www.storeopinion.ca (le « site Web du concours »), répondez au sondage sur la page d’inscription au concours **et** remplissez tous les champs obligatoires du formulaire de participation au concours en y indiquant notamment votre nom complet, votre adresse de courriel, votre province et votre numéro de téléphone.
- (b) **Par téléphone** : Pour participer par téléphone, composez le 1-800-531-2928 et répondez au sondage au moyen du système de réponse vocale interactive (le système « RVI »).

Remarque : Le sondage doit être rempli dans un délai de sept (7) jours suivant la transaction admissible, après quoi, le lien vers le sondage, qui figure sur votre reçu, expirera.

Votre adresse de courriel vous permettra de vous identifier en tant que membre du programme *PC Optimum*. Pour être en mesure de recevoir les points *PC Optimum*, si vous êtes choisi comme gagnant potentiel, vous devez fournir la même adresse de courriel que vous avez utilisée pour vous inscrire au programme *PC Optimum* et être le détenteur autorisé du compte.

Tous les bulletins de participation doivent être reçus avant la fin de la période du concours, quelle que soit la méthode de participation. Les bulletins de participation seront déclarés non valides s’ils sont reçus en retard, illisibles, incomplets, endommagés, irréguliers, détériorés, falsifiés, embrouillés ou reproduits de façon mécanique ou électronique. Aucun message ni aucune correspondance ne seront échangés avec les participants à l’exception de ceux qui auront été sélectionnés pour un prix.

Il y a douze (12) périodes de tirage mensuel pour le présent concours (« période de tirage mensuel »). Les bulletins de participation au présent concours sont illimités. Toutefois, les bulletins de participation sont seulement valides pendant la période de tirage mensuel applicable durant laquelle ils sont reçus. Si vous n’êtes pas sélectionné comme gagnant potentiel au cours de la période de tirage mensuel applicable durant laquelle votre bulletin de participation a été soumis, vous pouvez participer de nouveau pour toute période de tirage mensuel subséquente.

4) ADMISSIBILITÉ : Le concours s’adresse aux résidents autorisés du Canada qui ont atteint l’âge de la majorité dans leur province ou leur territoire de résidence à la date de clôture du concours.

Les employés, dirigeants, directeurs, mandataires ou représentants du commanditaire, ses sociétés affiliées ou liées, filiales, agences de publicité et de promotion respectives (collectivement, les « parties à la promotion »), ainsi que ceux de l'administrateur du concours et les membres de la famille immédiate et du ménage des personnes susmentionnées n'ont pas le droit de participer à ce concours. Aux fins du présent règlement du concours, « la famille immédiate » désigne le mari, la femme, le conjoint, la conjointe, la mère, le père, le frère, la sœur, le fils et la fille des personnes susmentionnées, qu'ils résident sous le même toit ou non.

Le commanditaire se réserve le droit d'exiger en tout temps une preuve d'identité ou d'admissibilité à tout participant au concours, et tout défaut de fournir une telle preuve peut entraîner l'exclusion du participant au concours, à l'entière discrétion du commanditaire.

5) LA SÉLECTION DU GAGNANT POTENTIEL POUR LE GRAND PRIX :

Un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus la date de clôture du concours ou avant celle-ci sera effectué par l'administrateur du concours à 10 h 00 (HE), à Ipsos, 222, South Riverside Plaza, Chicago (IL), USA, lors des dates du tirage au sort mensuel indiquées ci-dessous (« dates du tirage mensuel »). Avant d'être déclaré gagnant, le gagnant potentiel choisi doit répondre correctement à une question d'aptitude mathématique limitée dans le temps, sans aide d'aucune sorte, mécanique ou électronique; il doit également signer un formulaire de déclaration et de décharge standard confirmant qu'il a respecté le règlement officiel du concours et qu'il accepte le prix comme il est décerné. Le gagnant potentiel sélectionné sera avisé par téléphone au plus tard dans les quatre (4) jours ouvrables suivant la date du tirage mensuel applicable. Si le gagnant potentiel ne peut être joint dans les 5 jours ouvrables suivant la date de tirage mensuel applicable, un autre participant pourra être sélectionné, à la discrétion du commanditaire.

Le tableau suivant indique les périodes du tirage mensuel applicables durant lesquelles deux (2) gagnants potentiels seront sélectionnés pour chacune de celles-ci, pour un total de vingt-quatre (24) gagnants potentiels sélectionnés durant la période du concours. Les bulletins de participation ne seront considérés comme valides que pour la période du tirage mensuel durant laquelle ils auront été reçus.

Période de tirage mensuel	Début	Fin	Date du tirage mensuel
Un	1 ^{er} janvier 2022 00 h 00 min 01 s (HE)	31 janvier 2022 23 h 59 (HE)	9 février 2022 10 h 00 (HE)
Deux	1 ^{er} février 2022 00 h 00 min 01 s (HE)	28 février 2022 23 h 59 (HE)	9 mars 2022 à 10 h 00 (HE)
Trois	1 ^{er} mars 2022 00 h 00 min 01 s (HE)	31 mars 2022 23 h 59 (HE)	8 avril 2022 10 h 00(HE)
Quatre	1 ^{er} avril 2022 00 h 00 min 01 s (HE)	30 avril 2022 23 h 59 (HE)	10 mai 2022 10 h 00 (HE)
Cinq	1 ^{er} mai 2022 00 h 00 min 01 s (HE)	31 mai 2022 23 h 59 (HE)	8 juin 2022 10 h 00 (HE)
Six	1 ^{er} juin 2022 00 h 00 min 01 s (HE)	30 juin 2022 23 h 59 (HE)	8 juillet 2022 10 h 00 (HE)
Sept	1 ^{er} juillet 2022 00 h 00 min 01 s (HE)	31 juillet 2022 23 h 59 (HE)	9 août 2022 10 h 00 (HE)
Huit	1 ^{er} août 2022 00 h 00 min 01 s (HE)	31 août 2022 23 h 59 (HE)	9 septembre 2022 10 h 00 (HE)

Neuf	1 ^{er} septembre 2022 00 h 00 min 01 s (HE)	30 septembre 2022 23 h 59 (HE)	11 octobre 2022 10 h 00 (HE)
Dix	1 ^{er} octobre 2022 00 h 00 min 01 s (HE)	31 octobre 2022 23 h 59 (HE)	9 novembre 2022 10 h 00 (HE)
Onze	1 ^{er} novembre 2022 00 h 00 min 01 s (HE)	30 novembre 2022 23 h 59 (HE)	9 décembre 2022 10 h 00 (HE)
Douze	1 ^{er} décembre 2022 00 h 00 min 01 s (HE)	31 décembre 2022 23 h 59 (HE)	10 janvier 2023 10 h 00 (HE)

6) CHANCES DE GAGNER :

GRAND PRIX : Les chances d’être sélectionné comme gagnant potentiel dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus.

7) PRIX ET VALEURS AU DÉTAIL APPROXIMATIVES (VDA) : Il y aura au total vingt-quatre (24) prix à gagner pendant la période du concours. Les gagnants potentiels auront la possibilité de choisir entre l’une (1) des deux (2) options de prix suivantes : Une carte-cadeau *PC* de 1 000 \$ OU_un million (1 000 000) de *points PC Optimum*.

La valeur approximative au détail de chaque prix est de 1 000 \$. La valeur au détail approximative totale des prix combinés est de 24 000 \$ (12 mois x 2 000 \$).

La valeur au détail approximative de chaque prix est celle indiquée par le fournisseur du prix trente (30) jours avant le début du présent concours.

8) DÉCLARATION ET DÉCHARGE : Le gagnant potentiel devra signer et retourner un formulaire de déclaration et de décharge dans les sept (7) jours suivant la date indiquée dans la lettre de notification qui l’accompagne et la tentative de livraison, sans quoi le prix sera retiré et pourra être décerné à un autre participant.

Le retour d’un prix ou d’une notification comme non livrable ou la non-conformité avec les modalités du présent règlement officiel peuvent entraîner l’exclusion du participant et, à la discrétion du commanditaire, la sélection d’un autre participant.

9) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : En participant au concours, le participant accepte le présent règlement officiel et les décisions du commanditaire, lesquelles seront sans appel dans tous les domaines. En acceptant le prix, le gagnant consent à exonérer de toute responsabilité le commanditaire et l’administrateur du concours ainsi que leurs sociétés affiliées, directeurs, dirigeants, employés, sociétés mères et sociétés liées, concédants de licences, titulaires de licences et ayants droit, quant à toute réclamation et obligation découlant de l’acceptation, de l’utilisation, du mauvais usage ou de l’échange de tout prix ou de la participation au concours. Le commanditaire et l’administrateur du concours déclinent toute responsabilité ou obligation en ce qui concerne les participations perdues, en retard, illisibles, falsifiées, endommagées, mal acheminées ou incomplètes en raison de ce qui précède; toute notification, erreur typographique, réponse, interruption, suppression, défaillance, congestion, ainsi que tout problème technique, défaut, retard dans le fonctionnement ou la transmission, défaut de fonctionnement d’un ordinateur, d’Internet, de logiciels, de téléphone, de téléphone cellulaire ou de matériel informatique qui peut survenir, ou en raison de toute combinaison de ce qui précède, notamment les défauts de fonctionnement pouvant affecter la transmission ou la non-transmission d’une participation sont compris dans ce qui précède. Le commanditaire et l’administrateur du concours ne sont pas responsables de toute information incorrecte ou inexacte, qu’elle soit causée par les utilisateurs de site Web ou d’applications mobiles, tout équipement, la programmation associée au concours ou une erreur ou omission technique, humaine ou autre susceptibles de survenir. Le

commanditaire décline toute responsabilité relative à toute erreur, omission, interruption, suppression ou défaillance des lignes de communication, à tout défaut, retard dans le fonctionnement ou la transmission, ou au vol, à la destruction ou à la modification des participations ou à l'accès non autorisé à celles-ci. Le commanditaire et l'administrateur du concours ne sont pas responsables de toute blessure ou de tout dommage causé au participant ou à tout ordinateur ou téléphone cellulaire découlant de la participation ou du téléchargement de documents ou d'applications dans le cadre du concours, ou s'y rapportant. Le commanditaire n'assume aucune responsabilité dans le cas où le concours ne pourrait se dérouler comme prévu pour quelque raison que ce soit, y compris des raisons indépendantes de sa volonté, notamment une infection par un virus informatique, un bogue, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique, un manque de participation ou une cause pouvant nuire à l'administration, à la sécurité, à l'impartialité, à l'intégrité ou au bon déroulement du présent concours ou du site Web du concours.

Le commanditaire se réserve le droit d'exclure un participant si celui-ci a) enfreint le présent règlement officiel ou le règlement général/les lignes directrices de toute propriété ou tout service en ligne du commanditaire; b) participe au concours par tout moyen contraire au présent règlement ou qui serait injuste envers les autres participants, ou dans le cas où les bulletins de participation sont générés par tout moyen automatisé ou mécanique; c) agit de façon déloyale ou perturbatrice, ou dans l'intention d'importuner, de maltraiter, de menacer ou de harceler toute autre personne. Tout matériel d'une participation altéré, reproduit, falsifié ou dénaturé est nul. En cas de litige quant à l'identité d'un participant en ligne potentiellement gagnant, les participations effectuées sur Internet sont déclarées comme étant réalisées par la personne dont le nom figure sur le formulaire de participation en ligne.

Toute tentative d'endommager délibérément le site Web du concours, l'application du concours ou tout site Web lié, ou de perturber le bon fonctionnement du concours peut constituer une infraction à des lois civiles et pénales. Dans l'éventualité d'une telle tentative, le commanditaire se réserve le droit d'exercer un recours et de demander des dommages-intérêts dans toute la mesure autorisée par la loi.

Sauf indication contraire, la devise est le dollar canadien. Chaque prix doit être accepté « tel que décerné », et ne peut être échangé contre une somme d'argent, troqué, vendu, mis en jeu, substitué ou transféré, et il n'est pas remboursable. Si les prix annoncés ne sont pas disponibles pour des raisons indépendantes de la volonté du commanditaire, un prix de nature et de valeur équivalentes pourra être gagné, ou le commanditaire pourra attribuer au gagnant, à sa seule discrétion, la valeur monétaire équivalente à la place du prix. Les prix ne sont remis qu'aux gagnants confirmés.

Le refus d'accepter un prix décharge le commanditaire, ainsi que ses directeurs, dirigeants et employés, de toutes leurs responsabilités et obligations envers le gagnant dudit prix. En aucun cas, le commanditaire ne sera tenu de décerner plus de prix que ce qui est mentionné dans le présent règlement ou de décerner des prix dans d'autres conditions que celles du présent règlement.

10) DIVERGENCES LINGUISTIQUES : En cas de divergence ou d'incohérence entre les versions anglaise et française des modalités du présent règlement officiel et toute divulgation ou déclaration contenue dans tout autre document ayant un lien avec le concours, notamment le formulaire de participation au concours, ou toute publicité télévisée, imprimée, en ligne ou sur le point de vente, les modalités du règlement officiel en version anglaise prévaudront et régiront.

11) CONDITIONS DE PARTICIPATION : En acceptant un prix, les gagnants autorisent le commanditaire à utiliser leurs nom, ville et province ou territoire de résidence et leur portrait à des fins de publicité sur tous les supports existants ou créés par la suite, partout dans le monde et à perpétuité, sans autre contrepartie,

notification ou permission, à moins que la loi l'interdise.

Tous les renseignements demandés et fournis par chaque participant doivent être véridiques et exacts, et ils ne doivent pas prêter à confusion de quelque manière que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit, à sa discrétion, d'exclure du concours tout participant fournissant, à tout moment, des précisions ou des renseignements faux, inexacts ou prêtant à confusion, ou étant inadmissible au concours en vertu du présent règlement.

12) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : La propriété intellectuelle, notamment les marques de commerce, les noms commerciaux, les logos, les conceptions, le matériel promotionnel, les pages Web, le code source, les dessins, les illustrations, les slogans et les déclarations, appartient au commanditaire ou à ses sociétés affiliées. Tous droits réservés. La reproduction ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par un droit d'auteur ou de tout élément de propriété intellectuelle est strictement interdite sans l'autorisation écrite expresse de son propriétaire.

13) INDEMNISATION : Chaque participant au concours dégage le commanditaire et l'administrateur du concours ainsi que leurs sociétés affiliées, directeurs, dirigeants, employés, sociétés mères et sociétés liées, concédants de licences, titulaires de licences et ayants droit (collectivement les « parties indemnisées ») de toute responsabilité en cas de blessure, de perte ou de dommage, quels qu'ils soient, subi par le participant ou toute autre personne, notamment les lésions corporelles, le décès ou les dommages matériels, résultant en tout ou partie, directement ou indirectement, de la participation au concours, de tout manquement au règlement ou de toute activité liée au prix. Le participant consent à garantir totalement les parties indemnisées contre toute réclamation présentée par des tiers relativement au présent concours.

14) RÉVOCATION : Si le commanditaire ou l'administrateur du concours estiment qu'il existe des preuves réelles ou présumées de falsification de toute partie du concours, ou si des difficultés techniques ou tout autre facteur, y compris un accident, une erreur d'impression ou administrative ou une erreur de toute sorte, compromettent l'intégrité, l'administration ou le déroulement du concours, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, avec le consentement de la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, de modifier, de suspendre ou de mettre fin au concours, en tout ou en partie, à tout moment, sans préavis ni obligation. Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de compromettre le déroulement légitime du présent concours contrevient aux lois criminelles et civiles, et dans une telle éventualité, le commanditaire se réserve le droit d'exercer un recours pour réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi, y compris d'engager des poursuites pénales.

15) PROVINCE DE QUÉBEC : Tout différend quant au déroulement ou à l'organisation du concours peut être soumis au jugement de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Tout différend quant à l'attribution d'un prix dans le cadre du concours peut être soumis à la Régie à la seule fin d'aider les parties à le régler de façon équitable.

16) PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : Le commanditaire respecte votre droit au respect de la vie privée. En participant au concours, vous : i) accordez au commanditaire et à l'administrateur du concours le droit d'utiliser votre nom, votre adresse postale, votre numéro de téléphone, votre adresse de courriel, votre pseudonyme ou nom d'utilisateur sur la plateforme (les « renseignements personnels »), afin d'administrer le présent concours et de mener une campagne publicitaire le concernant; ii) accordez au commanditaire le droit d'utiliser vos renseignements personnels à des fins publicitaires et promotionnelles liées au concours, sur tout support existant ou créé par la suite, sans

autre contrepartie, sauf si la loi l'interdit; iii) reconnaissez que le commanditaire et l'administrateur du concours peuvent divulguer vos renseignements personnels à des fournisseurs de services tiers ou à leurs mandataires dans le cadre de toute activité mentionnée aux points (i) et (ii) ci-dessus. Le commanditaire et l'administrateur du concours utiliseront uniquement les renseignements personnels du participant à des fins indiquées et seulement s'ils ont obtenu son autorisation au moment de sa participation pour l'informer des promotions ou des concours à venir. Vous pouvez à tout moment révoquer votre consentement. Si vous révoquez votre consentement, votre participation au présent concours devient nulle. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels par le commanditaire, veuillez consulter sa politique en matière de protection de la vie privée, accessible à l'adresse : <http://www.loblaw.ca/fr/privacy.html>.

17) RÉGLEMENTATION : Le concours est assujéti aux lois et aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le règlement officiel peut être modifié sans préavis, afin de le rendre conforme à toutes les lois fédérales, provinciales ou municipales applicables ou politiques de toute autre entité dont la compétence prévaut par rapport à celle du commanditaire. Tous les différends et toutes les questions relatives à l'interprétation, la validité et la force exécutoire du règlement officiel, ou des droits et obligations existant entre le participant et le commanditaire relativement au concours, sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario, y compris les dispositions en matière de procédure, sans tenir compte des dispositions ou des règles du choix de la loi applicable ou de conflit de droit qui entraîneraient l'application des lois d'un autre territoire.

18) RÈGLEMENT OFFICIEL : Le présent règlement est disponible sur le site Web du concours à l'adresse **[URL du concours]** sous « Règlement officiel du concours ». (<https://www.inmoment.com/websurvey/servlet/BlobServlet?sid=49719233-633f-4622-8d70-81a072769f2b&v=0&type=0&tag=EN>)